DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

ASSISTANCE DE L'ÉTAT AUX CHEMINS DE FER

Par M. CHURCH:

Relevé indiquant: 1. Les subventions fédérales accordées au a chemin de fer Toronto and Eastern, b au chemin de fer canadien du Nord (le tronçon qui s'étend de Toronto à Trenton), le coût de ces réseaux, les conditions du contrat par lequel ces deux réseaux sont devenus pro-priété de l'Etat, et ce que l'on a fait de ces propriétés.

2. La longueur en milles des voies que l'on a détruites, abandonnées ou dont on ne se sert

plus, et la perte subie de ce chef.
3. Les sommes dépensées pour le droit de passage et les ventes de ces terres que l'on a

4. Les sommes que l'on a récupérées durant la démolition de ces réseaux, les voies particu-lières que l'on a détruites, de quelle manière on a disposé des matériaux, qui les a achetés, pour quelle somme et quelles soumissions on a recues.

reçues.
5. La perte qui en est résultée pour le pays au compte du a capital, b de l'entretien.
6. Une copie de la convention ou du contrat rédigé à la demande de sir Adam Beck pour vendre le chemin de fer Toronto and Eastern à la commission hydroélectrique.

LE BUREAU DE POSTE D'YPRES (SASK)

Par M. CAMPBELL:

Copie de tous documents, lettres et correspondance qui ont trait à la requête demandant que le bureau de poste d'Ypres (Sask), soit transporté dans un autre endroit.

LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET LES COMPA-GNIES MINIÈRES HUDSON BAY ET FLIN FLON

Par M. SENN:

Copie de tous télégrammes, rapports, décrets ministériels, correspondance, baux, contrats ou autres documents relatifs à la construction d'un chemin de fer jusqu'aux mines Flin Flon ou aux mines de la baie d'Hudson et qui ont été échan-gés entre le ministère des Chemins de fer et la Flin Flon Mining Company ou la Hudson Bay Mining Company, ou leurs avocats ou leurs agents, ou tout autre ministère fédéral, ou entre eux.

L'ÉLÉVATEUR MARITIME N° 3 DE LA COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER

Par M. CAMPBELL:

Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre E. A. Bucker-field, W. de B. Farris, J. R. Murray et les commissaires du port de Vancouver, ou avec le commissaires du port de vancouver, du avec le Gouvernement au sujet de l'achat ou du louage de l'immeuble contigu à (ou qui joint) l'élévateur maritime n° 3 de la commission du port (maintenant loué aux United Grain Growers), et sur lequel on a érigé récemment un élévateur et une manufacture d'aliments pour les bestieux. tiaux.

LE SERVICE DU COURRIER ENTRE PORT-HASTINGS ET QUEENSVILLE (N.-E.)

Par M. MacDOUGALL:

Copie de toutes les soumissions que le minis-tère des Postes a reçues pour l'entreprise du transport du courrier entre Port Hastings et

Queensville, dans le comté d'Inverness (N.-E.). Et aussi un relevé montrant le nom de toutes les personnes qui ont soumissionné, le chiffre de chaque soumission, avec une copie de la correspondance de toutes autres personnes qui a trait auxdites soumissions.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX ET LES MINES DE FLIN FLON ET DE LA BAIE D'HUDSON

Par M. SENN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, décrets ministériels, baux, contrats et autres documents qui ont trait aux mines Flin Flon, ou à la Hudson Bay Mining Company, et échangés entre le ministère de l'Intérieur et la Hudson Bay Mining Company ou la Flin Flon Mining Company, ou leurs avocats, ou leurs agents, ou tout autre département fédéral, ou entre eux.

L'hon. C. A. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Mon honorable ami consentira peut-être à inclure, avec le ministère des Chemins de fer, les Chemins de fer nationaux du Canada. De cette façon, tous les renseignements à ce sujet pourraient être communiqués en même temps. Cela conviendrait mieux à la Chambre ainsi qu'à tous les intéressés. Si à la suite des mots "ministère des Chemins de fer", à la 4e ligne, on insérait les mots "Chemins de fer nationaux du Canada", la modification atteindrait le but visé. Le Gouvernement tient beaucoup à déposer ces documents et cela lui permettrait de les déposer tous en une seule fois.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION TENDANT A MODIFIER LA LOI DES PENSIONS MILITAIRES

L'hon. J. H. KING (ministre de la Santé): propose qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité général pour l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modi-La Chambre decide qu'il y a lieu de modi-fier la loi des pensions en vue des amende-ments proposés par le comité spécial nommé par la Chambre des communes ou tous autres amendements qui pourraient être nécessaires par suite de la fusion du département du Réta-blissement des soldats dans la vie civile avec celui de la Santé.

Son Excellence le Gouverneur général a été mis au courant de l'objet de cette résolution et il en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UNE RESOLUTION TENDANT A MODIFIER LA LOI DE L'ASSURANCE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose à la Chambre de fixer à la prochaine séance la discussion en comité général du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'assurance des anciens combattants en ce qui a trait aux paiements en cas d'invalidité